

AVIS

COUR DU BANC DU ROI DU MANITOBA

OBJET : MODIFICATIONS DES RÈGLES DE LA COUR DU BANC DU ROI

Le 24 janvier 2024, le Comité des Règles de la Cour du Banc du Roi a approuvé les modifications des règles de la Cour du Banc du Roi concernant les règles 70 et 37.02(2)g), ainsi que la formule 70Z.

Les modifications de la Partie I de la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), L.R.C. (1985), ch. 4 (2^e suppl.), et du Règlement sur la communication de renseignements pour l'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, DORS/2023-125, sont entrées en vigueur le 15 novembre 2023.

La Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et d'autres membres de la famille de La Haye entrera en vigueur au Manitoba le 1^{er} février 2024. La loi de mise en œuvre et le règlement de mise en œuvre du Manitoba, la Loi sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille (Convention de La Haye), c. I61 de la C.P.L.M., et le Règlement sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille, R.M. 56/2023, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les modifications correspondantes à la Loi sur le divorce (Canada) entreront en vigueur le 1^{er} février 2024. La Convention est jointe comme annexe à la loi et au règlement de mise en œuvre du Manitoba, ainsi qu'à la Loi sur le divorce.

Les modifications des règles du Banc du Roi se rapportent aux règles du Banc du Roi 70.01.2, 70.31(11)f), à l'alinéa 70.24(4)i) et à la formule 70Z aux fins des demandes en vertu des dispositions susmentionnées, ainsi qu'à la règle 37.02(2)g), au paragraphe 70.03(2) et à l'alinéa 70.24(4)k) à des fins de modifications d'ordre administratif.

Le texte complet des modifications, le Règlement du Manitoba 4/2024, se trouve à :

web2.gov.mb.ca/laws/reggs/index_annual.fr.php

Les nouvelles règles et formules entreront en vigueur le 1^{er} février 2024.

FAIT PAR :

« *Original signé par :* »

Madame la juge en chef adjointe Gwen B. Hatch
Présidente du Comité des Règles de la Cour du Banc du Roi (Manitoba)

DATE : 29 janvier 2024